



**Assemblée générale**

Distr.  
LIMITÉE

A/CONF.191/L.11  
18 mai 2001

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

Troisième Conférence des Nations Unies  
sur les pays les moins avancés  
Bruxelles (Belgique), 14-20 mai 2001

**Réunion parallèle**

**RÉUNION DES MAIRES**

Résumé établi par le secrétariat de la Conférence

1. Cette réunion a permis à des maires du monde entier de se rencontrer les 15 et 16 mai 2001 au Parlement européen, à Bruxelles (Belgique), en vue de débattre de la coopération ville à ville. Elle a été organisée conjointement par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), en collaboration avec l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté (AMVCP) et la ville de Bruxelles. Son objectif était de promouvoir et de renforcer la coopération entre les villes des pays les moins avancés (PMA) et celles d'autres pays en développement ou des pays industrialisés. La troisième Conférence sur les PMA offrait aux organisations internationales et aux gouvernements participants une occasion exceptionnelle d'apporter leur appui à la coopération ville à ville.

2. Le Secrétaire exécutif de la Conférence a donné le ton en soulignant la nécessité d'établir une coopération véritable et de ne pas se contenter de simples panneaux de jumelage placés à l'entrée des villes. Il a également souligné que l'on ne pouvait pas laisser les municipalités faire face à leurs problèmes sans moyens adéquats. En outre, ce qu'il était essentiel d'échanger était le savoir, et non l'argent.

3. Plus de 200 représentants de grandes villes et de réseaux et associations internationaux, régionaux et nationaux de villes ont pris part à cette réunion, qui a compté trois séances :

#### **Première séance**

4. Les participants ont échangé des données d'expérience sur la coopération ville à ville et débattu des moyens d'établir une coopération fructueuse ainsi que des pièges à éviter. Un guide sur la coopération ville à ville a été présenté. Des modèles de partenariat, dont ceux entre Lomé (Togo) et Lyon (France) ainsi que Québec (Canada) et Ouagadougou (Burkina Faso), ont été exposés aux maires et fonctionnaires municipaux présents. Ces partenariats couvraient des domaines tels que le transfert de technologie, la formation des employés municipaux, l'inspection des réseaux d'assainissement et les échanges culturels. Les maires ont décrit les activités menées dans ces domaines comme des "contributions communes à la vie de la cité", chaque ville rencontrant le même type de problèmes. Ils ont souligné la nécessité de renforcer les administrations locales dans les PMA et de garantir la transparence, notamment en matière budgétaire. Les participants se sont accordés à juger que l'aide financière ne suffisait pas à assurer le succès des accords de coopération ville à ville, dont la clef était avant tout l'établissement de relations personnelles.

5. L'idée de coopération ville à ville, que ce soit Nord-Sud ou Sud-Sud, n'était pas nouvelle. Plusieurs tentatives avaient été faites depuis les années 60. Reposant dans un premier temps sur les échanges culturels, celles-ci avaient progressivement évolué vers une coopération technique globale. Plusieurs réseaux pour la coopération ville à ville étaient mis en place de façon à développer les connaissances en matière de politique locale et à renforcer les capacités des municipalités.

6. Les participants à la réunion ont souligné qu'une telle coopération pouvait offrir de nombreuses possibilités d'échange d'informations dans des domaines divers, y compris

les compétences et les techniques de gestion. La coopération ville à ville permettait la mise en œuvre de programmes mutuellement bénéfiques, auxquels il était essentiel que les femmes participent.

7. Le succès de ces programmes dépendrait largement de la solidité des partenariats et de la coordination entre les acteurs susceptibles de contribuer au renforcement des responsabilités civiques des individus. Le caractère réciproque des liens de coopération, en particulier entre villes, a été mis en avant. Il fallait veiller à ce que les villes concernées comprennent clairement les paramètres sur lesquels reposaient les programmes de coopération et activités connexes, se préparent soigneusement et soient réalistes dans leurs attentes.

### **Deuxième séance**

8. Cette séance a porté sur le rôle des pouvoirs publics et des institutions internationales dans les domaines de la coopération ville à ville, de la gouvernance locale, de la formation, de l'action entreprise par les réseaux de villes et du financement.

9. La contribution des villes au processus global de développement a été présentée comme essentielle, dans la mesure où celles-ci avaient un rôle déterminant à jouer dans la lutte contre la pauvreté. Tandis que la mondialisation avait placé de nombreuses villes dans un contexte hautement compétitif, les villes des PMA n'avaient souvent pas l'expérience et les capacités voulues pour accéder à l'assistance financière et tirer parti des possibilités de renforcement des capacités dans le cadre de la coopération ville à ville. Pour que la décentralisation fonctionne dans ces villes, il fallait renforcer les capacités locales. Le degré de développement d'un pays pouvait se mesurer à l'aune des changements que connaissaient ses villes.

10. Sans les ressources nécessaires, les nombreux projets de coopération proposés lors de la réunion ne pourraient pas aboutir. En mars 2000, les villes de Genève, Lyon et Bamako avaient établi un Fonds international de solidarité des villes conjuguant l'aide financière et le transfert de compétences techniques. Sister Cities, aux États-Unis, s'apprêtait à lancer un programme de financement novateur faisant appel à des fonds locaux provenant du secteur privé, d'institutions locales et de contributions individuelles plutôt qu'à un financement public ou international. Les grandes institutions pouvaient contribuer au financement des projets pilotes, même si les partenaires de développement nationaux et internationaux risquaient de ne pas être en mesure

d'examiner des milliers de projets d'investissement potentiels à petite échelle ou d'apporter un financement. Les communautés locales devaient mener leurs propres activités de collecte de fonds. L'expérience des États-Unis montrait que cela était possible. Le secteur privé et les citoyens étaient tout disposés à apporter leur concours. Sister Cities a souligné que 95 % des projets exécutés par les collectivités aux États-Unis étaient financés par le secteur privé.

### **Troisième séance**

11. Cette séance avait pour objectif d'étudier la possibilité d'organiser une rencontre entre villes à la recherche de nouveaux partenariats et de déterminer les moyens de faciliter les contacts directs entre les villes souhaitant nouer des liens de coopération (Sud-Sud et Nord-Sud). Il a été annoncé que les villes participantes s'étaient engagées d'un commun accord à poursuivre leurs consultations en vue d'établir de nouveaux accords de coopération.

12. Les villes ayant annoncé d'éventuels accords de coopération étaient les suivantes : Port-au-Prince (Haïti), avec des villes de Madagascar; Lokossa (Bénin), avec Andenne et Evere en Belgique; Banjul (Gambie) et Ostend (Belgique). Le maire de Bruxelles a fait savoir qu'il avait pris contact avec les maires de Kigali (Rwanda), Kinshasa (République démocratique du Congo) et Dakar (Sénégal), entre autres.

13. Le rapporteur de la Réunion a présenté un rapport sur les travaux menés et noté qu'en dépit des problèmes de financement et d'autonomie, la situation mondiale actuelle était propice au développement de la coopération ville à ville. Un certain nombre d'accords de coopération novateurs, différant par leurs objectifs et leurs méthodes d'exécution, étaient en cours d'élaboration. Ceux-ci tenaient compte de la manière dont les villes fonctionnaient et dont les rapports sociaux y évoluaient. Il a été souligné que les villes pouvaient jouer un rôle fondamental dans la lutte contre la pauvreté au niveau mondial et que, dans ce contexte, la coopération pouvait prendre de nombreuses formes et reposer sur des principes et des mécanismes de mise en œuvre très divers. Les modalités possibles de coopération ville à ville ainsi que les raisons d'une telle coopération étaient évidemment très nombreuses. La bonne gouvernance était un facteur essentiel dans la mesure où les maires occupaient une place idéale pour lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vie des individus. Pour appuyer les efforts de développement, il fallait faire en sorte que les villes disposent de ressources suffisantes,

aient accès à la technologie de l'information et jouissent d'une large autonomie. C'était en appuyant les décisions et non en les imposant que les institutions internationales pouvaient le mieux aider les villes.

14. La réunion s'est achevée par l'adoption d'une déclaration par les maires. Cette déclaration prenait spécialement note des difficultés structurelles particulières rencontrées par les villes des PMA ainsi que de la précarité des conditions de vie dans ces villes. Elle soulignait que la lutte contre la pauvreté urbaine représentait un engagement commun et que tout plan d'action futur devrait s'efforcer de répondre aux besoins des personnes les plus démunies, notamment des femmes, des enfants et des personnes âgées.

15. Les maires se sont officiellement engagés à lutter contre la pauvreté dans leur ville et ont fait part de leur détermination à promouvoir activement la coopération ville à ville, en reconnaissant que la lutte contre la pauvreté incombait à la fois aux autorités locales, aux gouvernements et à la communauté internationale. Ils ont par ailleurs unanimement reconnu qu'il importait de permettre à tous les citoyens de prendre part à l'élaboration des mesures les concernant et ont demandé aux gouvernements et à la communauté internationale d'envisager la possibilité d'une annulation de la dette et d'un renforcement de l'aide.

16. En bref, les mesures à effet immédiat découlant de la réunion des maires sont les suivantes :

- Contribution des réseaux internationaux, régionaux et nationaux de villes au développement de la coopération ville à ville (UIV, FMCU, CITYNET, Sister Cities, AIMF, FMC, Alliance des maires africains contre le sida, Union des villes et communes belges, ANVCP, COMVAL);
- Engagement ferme des villes à coopérer;
- Conclusion d'accords entre des villes belges et des villes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine;
- Création d'un fonds visant à appuyer la coopération ville à ville (Fonds international de solidarité des villes, mis sur pied par les villes de Lyon, Genève et Bamako;

- Mise au point d'un système novateur de financement de la coopération ville à ville (Sister Cities, États-Unis);
- Création du Fonds d'affectation spéciale pour une gouvernance démocratique, par laquelle le PNUD ouvre de nouvelles perspectives de coopération ville à ville;
- Établissement d'une méthodologie/d'un guide sur la coopération ville à ville;
- Annonce par la Commission européenne d'un appui financier à l'AMVCP pour la formation des fonctionnaires municipaux;
- Appui du VNU/PNUD à la mise en œuvre des accords de coopération;
- Participation du secteur privé aux initiatives liées aux projets sociaux dans les villes;
- Importance de l'appui des gouvernements en vue d'assurer le succès de la coopération ville à ville. Pendant la réunion, deux gouvernements ont annoncé le versement de contributions à des villes de PMA : a) Contributions versées par Monaco à Dakar et Cotonou pour le financement de nouvelles technologies de l'information et du microcrédit; b) Financement d'un projet pilote par le Gouvernement belge.

-----